

2002-2003

Les fabricants français
d'appareils de chauffage
au bois,
en collaboration avec le

GIFAM

&

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Présentent le label de qualité

FLAMME
verte



CHAUFFAGE BOIS



sommaire

Flamme verte : un label pour valoriser la filière professionnelle

page 4

Pourquoi Flamme verte

page 4

Valoriser la filière bois

page 5

Quels appareils sont labélisés Flamme verte

page 6

Quels sont les bénéfices de Flamme verte pour la filière professionnelle

page 6

Quelles actions promotionnelles sont proposées ?

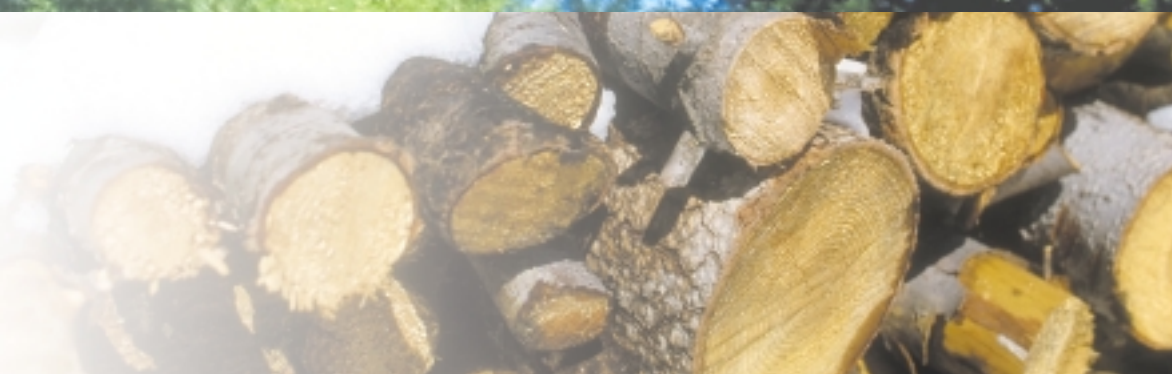
page 6


Les industriels proposant des appareils de chauffage au bois labélisés Flamme verte

page 7

Point de vue de Monsieur Jean-Christophe Pouet
Chef de projet Bois-Energie à l'ADEME

page 7





Flamme verte : un Label pour valoriser la filière professionnelle

L'heure est plus que jamais à la maîtrise de l'énergie, à la protection de l'environnement et au développement des énergies renouvelables.

En collaboration avec les collectivités locales, l'ADEME a lancé le Programme Bois-énergie 2000-2006. Ce Programme vise à développer l'utilisation du bois-énergie dans le secteur collectif et tertiaire, mais aussi au niveau des particuliers avec le Label Flamme verte.

Flamme verte est un Label de qualité initié par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et les fabricants d'appareils domestiques de chauffage au bois en liaison avec le GIFAM (Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils Ménagers). A l'heure d'aujourd'hui, 13 industriels y adhèrent et ont notamment amélioré les performances de leurs appareils pour qu'ils aient un rendement supérieur à 60 % et rejettent moins d'1% de CO dans l'air, deux des principales exigences de Flamme verte.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Qu'il pousse dans la forêt ou soit brûlé, le bois dégage autant de CO₂ dans l'atmosphère qu'il en absorbe pendant sa vie d'arbre.
- L'utilisation de 4 m³ de bois-énergie permet d'économiser 1 tonne de pétrole (tep) et d'éviter en moyenne l'émission de 2,5 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.
- Le stère, principale unité de mesure du bois, correspond à 0,6 m³ ou 500 kg.

(Source : ADEME)

Pourquoi Flamme verte ?

Depuis la Conférence de Kyoto de 1997, les différents pays doivent maîtriser leurs émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le réchauffement climatique en favorisant le développement des bioénergies renouvelables se substituant aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon).

Par ailleurs, des Plans de Lutte contre les Changements Climatiques sont mis en oeuvre dans les pays pour réduire les émissions de polluants. Divers secteurs d'activité sont concernés, comme les transports, le chauffage et les industries notamment verrières. Chaque pays s'engage à réduire un polluant et à mettre en place une politique Energie Renouvelable.

Le développement du bois-énergie se trouve tout naturellement privilégié compte tenu de ses bénéfices multiples (CO₂ évité, environnement, emploi, sylviculture...).

Le Programme 2000 - 2006 de l'ADEME concerne l'ensemble des régions françaises et bénéficie des Contrats de Plan Etat-Régions, ainsi que du soutien de multiples partenaires. Il encourage le développement des chaufferies bois urbaines et industrielles mais aussi la modernisation des conditions d'utilisation du bois-énergie sur le marché du chauffage domestique.

C'est ainsi qu'est né le Label Flamme verte, élaboré par l'ADEME et le GIFAM pour promouvoir les appareils de chauffage performants et écologiques.



Valoriser la filière bois

La consommation de bois-énergie en France est de 40 millions de m³ par an dont 25 millions de m³ d'origine forestière et 15 millions de m³ issus de sous-produits de l'industrie du bois et d'exploitations rurales.

Cette consommation équivaut à 9 millions de tep/an (tonne équivalent pétrole), soit 4 % des besoins français en énergie. Elle demeure relativement stable au fil des ans. Car, s'il se vend plus d'appareils de chauffage, ceux-ci sont moins gourmands en bois. Ces deux tendances opposées s'annulent.

L'objectif de Flamme verte est de maintenir cette consommation au minimum à son niveau actuel et d'augmenter les performances des appareils pour que les bioénergies participent davantage au bilan énergétique de la France (10 % supplémentaires).

Au niveau de la planète, le bois représente 15 % de la consommation énergétique.

Par ailleurs, la forêt française couvre 15 millions d'hectares. Elle a été sinistrée par les tempêtes de décembre 1999, il est nécessaire de l'exploiter et de l'entretenir.

QUELQUES CHIFFRES REPÈRES

- L'objectif de Flamme verte est d'économiser 270 000 tep/an supplémentaires de combustibles fossiles, de réduire de 700 000 tonnes supplémentaires chaque année les émissions de CO₂, mais aussi de faire passer le rendement des appareils de 60 à 70 % d'ici 2006.

Et, enfin, de créer 1 000 emplois directs supplémentaires.

- Le chauffage au bois représente 270 000 appareils vendus chaque année et un parc de 8 millions d'unités. Il génère un chiffre d'affaires de près de 1 milliard d'euros et emploie 50 000 personnes.

(Source : ADEME)

L'ADEME s'est donc fixée comme priorités de :

- développer les appareils de chauffage performants et économiques avec Flamme verte,
- mettre en place des circuits de distribution du bois de chauffage avec la création de NF-Bois de chauffage pour que le consommateur ait des points de repère,
- développer le chauffage bois en périphérie des agglomérations en incitant les adeptes de pavillons à pré-équiper les maisons en appareils de chauffage au bois.

Actuellement, 45,2 % des résidences individuelles principales sont équipées d'un chauffage bois, soit environ 5,92 millions sur un total de 13,1 millions.

La consommation totale de bois de chauffage est de 50 à 55 millions de stères, soit environ 8,6 stères par an et par habitat.

Cette activité génère un chiffre d'affaires d'environ 655 millions d'euros.

C'est dans le Sud-Ouest et le Grand-Est que l'on se chauffe le plus au bois : 56 % des ménages du Sud-Ouest et 50 % des ménages du Grand-Est. Par contre, c'est dans le Grand Est, où il fait plus froid, que la consommation de bois est la plus importante : 12,2 stères par an et par ménage, contre 7,7 stères dans le Sud-Ouest et 6 stères dans le Centre et le Nord. (Source : ADEME).

Dans neuf cas sur dix, le bois pour le chauffage est associé à une autre source d'énergie.

A noter que 45 % des familles disposant d'un chauffage électrique utilisent également du bois de feu, ce qui fait que le panel d'équipement en appareils de chauffage au bois est spécifique à la France; il a pris un véritable essor au début des années 80, juste après l'important développement du chauffage électrique dans les années 70.



Quels appareils sont labélisés Flamme verte ?

Créé à l'initiative de l'ADEME et du GIFAM, Flamme verte concerne les inserts, les foyers fermés et les poêles fonctionnant au bois, de type C (appareils à feu Continu) et de type I (appareils à feu Intermittent). Sont exclus les foyers de type A (appareils d'Agrément) et, bien sûr, les cheminées à foyer ouvert. Les appareils qui en bénéficient répondent à une Charte de Qualité. Elle leur impose un certain nombre d'exigences techniques et environnementales avec, notamment, un rendement de 60 % minimum et un taux réduit de gaz polluants (moins d'1% de CO rejeté)

Quels sont les bénéfices de Flamme verte pour la filière professionnelle ?

Les appareils Flamme verte sont des équipements très qualitatifs.

- Des appareils performants sont plus faciles à argumenter et à vendre. Le rendement des appareils Flamme verte est élevé, ce qui permet d'économiser du bois. En effet, en passant d'un rendement de 50 % à un rendement de 70 %, on économise 30 % de bois. Sans oublier que la plupart des anciens appareils qui ont plus de 12 ans ont un rendement de seulement 30 à 40 %. Un équipement neuf se trouve donc rapidement amorti compte tenu des économies réalisées.

- Des appareils respectueux de l'environnement sont plus faciles à mettre en avant. Le client final est de plus en plus sensibilisé aux problèmes de pollution et soucieux de l'air qu'il respire. Les émissions de CO (monoxyde de carbone) des appareils Flamme verte sont inférieures à 1 % du volume des fumées. Sont également réduites les émissions d'oxyde d'azote, de COV (Composés Organiques Volatils), d'hydrocarbures et d'imbrûlés.

- Des appareils qui ont des petits "plus" sont tout de suite reconnus par le consommateur. Les appareils Flamme verte sont fiables (ils répondent à la norme NF D 35-376), plus propres, plus sûrs, plus étanches. Au final, ces appareils procurent une plus grande satisfaction pour les clients et par conséquent pour les installateurs.

Quelles actions promotionnelles sont proposées ?

Le Label Flamme verte a été lancé à l'automne dernier mais sa promotion va réellement prendre sa vitesse de croisière à partir de cette rentrée 2002. Une campagne publicitaire est prévue dans plusieurs magazines de Décoration, Bricolage et Presse Féminine.

Elle sera relayée sur le lieu de vente par des étiquettes collées sur les appareils et des dépliants facilement disponibles. Le logo est repris dans les catalogues des constructeurs et mention est faite des avantages pour les consommateurs comme la TVA à 5,5 % et le Crédit d'impôt.

Par ailleurs, le réseau des 160 points Info Energie développé par l'ADEME en partenariat avec les collectivités locales conseille sur les équipements basse consommation énergétique et les énergies renouvelables. (N° AZUR : 0810 060 050)



Les industriels proposant des appareils de chauffage au bois labélisé Flamme verte ?

Les appareils de chauffage au bois Flamme verte sont reconnaissables au petit logo qu'ils affichent. Aujourd'hui ce sont **13 constructeurs** qui sont signataires du Label dans le cadre d'une démarche volontaire : BH Industrie, Cheminées René Brisach, Cheminées Richard Le Droff, Cheminées Seguin Duteriez, Cheminées De Chazelles, Cheminées Philippe, Deville, Fondis, Franco-Belge, Godin, Invicta, Supra, Turbo Fonte. Ils représentent **70 % du marché en volume**. Tous ont des appareils répondant à la norme NF. Tous ont fait évoluer leurs gammes pour que le plus grand nombre possible d'appareils soient Flamme verte. Des recherches devraient être faites dans les années à venir pour améliorer le phénomène de combustion du bois et accroître encore davantage le rendement des équipements.

Point de vue de Monsieur Jean-Christophe Pouet,

Chef de Projet Bois-Energie à l'ADEME :

" Depuis Kyoto, les pays signataires ont décidé de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les hypothèses de réchauffement climatique se vérifient et le bois a ceci de merveilleux qu'il reconsume le CO2 qu'il dégage pendant sa combustion. C'est donc une énergie "anti-effet de serre". Le bois, c'est en outre la magie du feu. Sa consommation ne demande qu'à augmenter. Tous les constructeurs font des efforts sur leurs matériels pour en améliorer sans cesse l'esthétique et les performances "...

